



Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Madame la Vice-Présidente du Conseil
Départemental,

Nous, collectif AERéSP28 (pour l'Accueil des Exilés et la Régularisation des Sans-Papiers) nous interrogeons sur la situation des Mineurs Isolés Etrangers dans le contexte sanitaire actuel.

Dans le cas d'une fermeture des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, les jeunes mineurs isolés ne peuvent plus être pris en charge par le dispositif de la protection de l'enfance.

La question de leur hébergement et de leur admission dans les services de protection de l'enfance devient d'autant plus grave dans les conditions sanitaires actuelles.

Nous souhaiterions connaître les mesures que vous et vos services avaient mis en place à destination de ces jeunes et de ces enfants.

Toutes les personnes présentes dans le département doivent pouvoir bénéficier des mesures sanitaires de protection face au coronavirus.

Vous remerciant par avance des réponses que vous nous apporterez, nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses.